

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 5 juin 2012 à Fransèches.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – LUINAUD – LAURENT – CORSET – ROUDIER – DESSEAUVE – DESLOGES – SIMONET – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – DENIS – AMEAUME – JOUANNY – JONCA – CRESPIEN – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIERE – SUCHET – DEPATUREAUX – JUILLE – RICHARD – LACHENY – PAROUTY – FOURNERON – GRENOUILLET – FOURNEL – LABBE – FAYADAS – LESCURE – LARPIN – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – GAILLARD – AUFAURE – GAUTHIER – TRUBINO – CHABREYRON – LEBIGOT.

**Excusés :** CHAUSSECOURTE – CERATTI – COLON – HARTMAN – LE DRAN – BELOTTI – VERGNAUD – BOUCHY-POMMIER – TANTY – MEAUME – TAGAND – GUIMBRETIERE – MARTIN – SERVIAT – VELLEINE – JALLOT – SANGRELET – BARBE – LABAR – MAZEAUD – CHEYPE – DENIS – LAPORTE.

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Thierry Gaillard souhaite apporter une rectification au précédent compte-rendu concernant le ramasse des ordures ménagères à Sardent : la fréquence est de 1 fois par semaine dans le bourg et 1 fois par quinzaine dans les villages. Même chose pour la commune de Saint-Yrieix, où le ramassage a lieu 1 fois par semaine.

Au sujet de l'échange entre Virginie Joubert, chargée de mission Enfance-Jeunesse/Culture/Tourisme, et M. Meaume concernant la foire aux huîtres de Sardent, Thierry Gaillard souhaite préciser que la Foire aux Huîtres accueille également des exposants Creusois.

Une fois ces modifications apportées, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 avril 2012 au Donzeil est validé à l'unanimité.

### BILAN DU POLE LOCAL D'ACCUEIL ET PLAN D'ACTION 2012

Sophie Provenchère, chargée de mission au Pôle Local d'Accueil, présente le bilan de l'année 2012 (voir document joint).

Le dispositif Pôle Local d'Accueil, bénéficie de financements dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois avec l'Europe, l'Etat et la Région, pour 2011 à 2013. Afin de poursuivre l'action engagée il est proposé de faire de nouvelles demandes de financement **pour les actions prévues en 2012**, en lien avec le poste d'animation.

Actions prévues en 2012 :

- Action « Soirées d'Accueil »,
- Action « Micro-diagnostics économiques »,
- Action « Etude filière Productions Agricoles Diversifiantes ».

#### **Action « Soirées d'accueil » - contenu**

Les soirées d'accueil « entre gens d'ici et nouveaux venus » auxquelles sont conviées des nouveaux arrivants et des habitants ont trois objectifs :

- créer la rencontre entre les nouveaux arrivants et les habitants, et donc favoriser leur intégration,
- sensibiliser la population locale aux enjeux de la politique d'accueil,
- réfléchir collectivement pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants.

Ce type de soirées avait déjà eu lieu au printemps 2005 et fin 2006 / début 2007 (8 soirées). Il a été décidé en 2011 de relancer cette action, une soirée a été organisée en octobre à Bourganeuf.

Une soirée a eu lieu le 28 janvier à Sous-Parsat, organisée et animée conjointement par l'animatrice du PLA, la chargée de mission Enfance-Jeunesse/Culture/Tourisme de la CIATE et la commune. L'ensemble des nouveaux arrivants de la CIATE avait été convié. Ce fut une réussite avec plus de 60 participants. Deux autres soirées sont prévues en septembre/octobre, une sur la CIATE et une sur la CCBRV.

La forme de ces soirées est adaptable, elles comportent en général un temps d'échanges, témoignages de nouveaux arrivants et d'habitants, des interventions d'élus, d'associations... et un spectacle en lien avec la thématique de l'accueil. Un buffet convivial est toujours proposé (ne bénéficiant pas de financements).

#### **Action « Micro-diagnostics économiques » - contenu**

Par cet outil, le PLA souhaite renforcer ses actions de connaissance des potentiels d'installation afin de contribuer à l'attractivité économique du territoire et de répondre au mieux aux besoins des candidats à l'installation. Il s'agit de construire de nouvelles offres autour de potentialités de création d'activité en adéquation avec les besoins locaux. Les retombées potentielles seront donc triples :

- la création d'activité et donc d'emploi,
- la satisfaction de besoins locaux,
- l'installation de nouveaux habitants.

Les potentiels peuvent être des locaux professionnels communaux ou privés, des potentiels exprimés par les élus, des besoins identifiés. Les activités visées sont aussi bien les activités s'appuyant sur de nouvelles pratiques, les activités présentant un potentiel de développement que les activités classiques.

Il s'agit donc pour le PLA de valider l'opportunité et la viabilité d'activités potentielles, et d'avoir de véritables supports de présentation de ces offres afin de faciliter les démarches de promotion et de prospection de candidats à l'installation.

L'animatrice du Pôle Local d'Accueil joue un rôle d'acteur pivot dans cette action. Elle mobilise un « groupe local » pour chacun des potentiels repéré. Ce groupe local sera composé d'élus, d'habitants, d'acteurs économiques.... Il permettra d'approfondir ensemble le potentiel repéré et de définir un projet. Le groupe local s'attachera donc à suivre chaque étape de la démarche. Un prestataire extérieur pourra être consulté sur la base d'un cahier des charges pour la réalisation du diagnostic.

Cette action étant commune à plusieurs Pôles Locaux d'Accueil, elle fait l'objet d'un cahier des charges commun.

### **Action « Etude filière productions agricoles diversifiantes »**

Le PLA est régulièrement sollicité par des porteurs de projets agricoles, hors filières classiques, s'accompagnant souvent de vente en circuits courts. Or, les deux intercommunalités disposent de peu de données en ce qui concerne à la fois le marché et l'accompagnement de ce type de projets (aides, outils existants)...

Il est donc intéressant d'avoir une étude précise et complète sur cette filière de manière à être réactif quant à l'accueil de porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

En 2011, l'animatrice du PLA a conduit un état des lieux des partenaires pouvant accompagner les porteurs de projets : elle est allée à la rencontre de chaque structure. Des freins à l'installation ont pu être mis en évidence à savoir la difficulté d'accès au foncier et le manque de connaissance du marché. Pour faciliter l'accès au foncier, des outils existent à destination des collectivités (stockage de foncier de la SAFER, mise en place de ferme tremplin ou ferme relais) mais il est nécessaire d'avoir au préalable une vision exhaustive du foncier disponible et de ses dynamiques. Par ailleurs, il n'y a pas à l'heure actuelle de données précises sur le marché (différentes zones de chalandises, profils de clientèle...).

La connaissance du marché est un préalable à toute installation. La réalisation d'une étude de marché détaillée sur le territoire permettrait d'avoir des données à fournir aux porteurs de projets pour les aider dans leur installation. Réalisée par un prestataire externe à partir d'un cahier des charges établi par l'animatrice du PLA, cette étude permettrait d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les producteurs installés en leur donnant des informations sur les potentiels de commercialisation de leurs productions. Par ailleurs, la CIATE ayant la compétence « foncier agricole », cette étude sera un appui dans le choix de foncier à acquérir.

#### **DEPENSES PREVISIONNELLES**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>2012</b>
Action « Soirées d'Accueil »	Une soirée réalisée à Sous-Parsat le 28 janvier : 4 108,55€ HT (soirée en partenariat avec la saison culturelle)  Une soirée prévue en septembre/octobre : coût estimé de 2 667,54€ HT
Action « Micro-diagnostics économiques »	4 000 € HT (pour un diagnostic)
Action « Etude filière productions agricoles diversifiantes »	8 361,20€ HT

## PLAN DE FINANCEMENT

<b>Recettes</b>	<b>2012</b>	<b>%</b>
Etat	5 724,73	40
Région	5 724,73	40
<b>Total financements publics</b>	<b>11 449,46</b>	<b>80</b>
Autofinancement CIATE	3 507,23	20
Emprunt		
<b>Total Maître d'ouvrage</b>	<b>3 507,23</b>	<b>20</b>
Privés (préciser)		
<b>Coût Total HT</b>	<b>14 956,69</b>	<b>100</b>

M. Bussière s'interroge sur le coût du micro-diagnostic. Ne risque-t-il pas d'être variable et dans certains cas de dépasser l'enveloppe prévue ?

M. Fournel remarque qu'un porteur de projet dans le domaine agricole ou commercial nécessite des compétences spécifiques, ce qui n'est pas toujours le cas. La viabilité du projet doit être étudiée. Jacky Guillon souligne la difficulté de s'assurer de ces éléments en amont.

M. Giraldin rapporte au Conseil Communautaire l'intention du Pays de promouvoir les produits locaux, entravée par le manque de compétence des restaurateurs. Pour promouvoir la qualité des produits locaux il faut des gens compétents et volontaires. Jacky Guillon indique que ce projet du Pays a été baptisé « Destination Gourmande ». L'idée est de mettre en place un réseau de restaurateurs qui utiliseraient les produits locaux pour confectionner leurs repas et permettraient ainsi de communiquer sur la qualité gastronomique des restaurants du Pays Sud Creusois. Une première réunion a fait ressortir un grand manque de motivation de la part des restaurateurs ressentie à travers leur absentéisme.

En ce qui concerne l'action micro-diagnostics économiques, il est proposé de valider le plan d'actions et d'autoriser la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère à faire les demandes de subvention.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- valide le plan d'actions ci-dessus
- autorise la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière à faire les demandes de subventions.

## **PRESENTATION DE L'OUTIL VIGIFONCIER PROPOSE PAR LA SAFER**

Le Pôle Local d'Accueil (PLA) souhaite renforcer ses actions de connaissance des potentiels d'installation afin de contribuer à l'attractivité économique du territoire et de répondre au mieux aux besoins des candidats à l'installation.

Le PLA est régulièrement sollicité par des porteurs de projets souhaitant s'installer dans le domaine agricole, sur des productions dites « diversifiantes », hors filières classiques bovin et ovin, en dehors d'un cadre familial. Les deux intercommunalités disposent de peu de données en ce qui concerne à la

fois le marché et l'accompagnement de ce type de projets (aides, outils existants)... C'est pourquoi il est intéressant d'avoir une étude précise et complète sur cette filière de manière à être réactif quant à l'accueil de porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

De janvier à juin 2011, l'animatrice du PLA a conduit un état des lieux des partenaires pouvant accompagner les porteurs de projets, pour ce, elle est allée à la rencontre de chaque structure. Des freins à l'installation ont pu être mis en évidence, le plus important étant l'accès au foncier. Pour favoriser l'installation plutôt que l'agrandissement, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du foncier disponible en temps réel ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette connaissance est par ailleurs indispensable à toute acquisition éventuelle de foncier par les collectivités. La CIATE dispose depuis 2011 de la compétence « foncier agricole » et peut donc se porter acquéreur dans certains cas de foncier agricole afin d'y installer un porteur de projets.

Afin d'avoir une meilleure vision du foncier agricole et de ses dynamiques sur le territoire du PLA, la Safer propose aux communautés de commune de la CIATE et de Bourgneuf-Royère de Vassivière d'établir une convention permettant un accès au tout nouvel outil mis en place intitulé « Vigifoncier ». Sous la forme d'un portail internet accessible via une clé d'accès, cette base de données permet d'obtenir les éléments suivants :

- les notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la Safer par les notaires ou les administrations,
- les appels à candidature émis par la Safer,
- les avis de préemptions réalisées par la Safer,
- les rétrocessions (ventes) réalisées par la Safer.

Cet outil permettrait donc d'avoir une vision précise des dynamiques agricoles du territoire. Il constituerait une base pour orienter ensuite les porteurs de projets vers la SAFER.

L'animatrice du PLA serait référente pour cet outil et ce pour les 48 communes du PLA. Un accès serait par ailleurs fourni aux directeurs des deux communautés de communes, pour les données se rapportant au périmètre de leur intercommunalité.

Aucun financement n'est envisageable pour la mise en place de cette convention qui serait donc autofinancée par les deux intercommunalités. Le coût étant calculé en fonction du nombre de notifications, il ne serait pas le même pour la CIATE et la CCBRV. La communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière (en tant que structure porteuse au titre des deux intercommunalités) engagerait les dépenses auprès de la SAFER Marche Limousin pour les deux EPCI au 31 décembre 2012. La CIATE reverserait ensuite la part qui lui incombe à la CCBRV.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>2012</b>
Autofinancement (CIATE)	1 912,50€
Autofinancement (CCBRV)	1 575€
Total Maître d'ouvrage (CCBRV)	<b>3 487,5€</b>
<b>Coût Total TTC</b>	<b>4 171,05€</b>

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention pour la souscription de l'outil Vigifoncier auprès de la SAFER.

Mme Michon et M. Bourdu présentent les missions de la SAFER (voir document joint).

M. Suchet demande si l'acquisition d'un bien se fait au même prix que celui initialement prévu en cas de préemption. M. Bourdu indique qu'une préemption peut être exercée avec contre proposition de prix. Dans ce cas, 3 possibilités se présentent au vendeur :

- retirer le bien de la vente ;
- contester sous un délai de 6 mois ou négocier avec la SAFER ;
- emmener l'affaire en justice.

M. Bourdu indique que la moyenne des prix en Creuse pour un terrain nu s'élève à 2 300 € l'hectare. M. Desloges note qu'il y a parfois des prix bizarres ou injustifiés. Il invite les membres de la SAFER et du Bureau de la CIATE à visiter des biens de 10 à 12 hectares sur la commune de Chavanat pour constater les problèmes de prix.

M. Pacaud s'interroge sur les possibilités de raccourcissement des délais de publication préalables à une vente, moyennant paiement d'un supplément. M. Bourdu explique que cette possibilité existe et est connue des notaires. Sous réserve de motif valable et que le dossier ne présente pas de difficulté, la SAFER accepte de raccourcir les délais de publication. Des frais de gestion supplémentaires sont facturés dans ce cas. En cas de problème dans le traitement du dossier, la SAFER ne donne pas de réponse anticipée, les frais engagés pour le traitement du dossier sont remboursés.

Mme Michon indique que la SAFER en Creuse travaille à 80 % pour le domaine agricole mais intervient aussi sur d'autres types de biens pour participer au développement local. Grâce au « Service Projet Investissements Ruraux », la SAFER accompagne des porteurs de projet dans leur démarche de recherche de bien en milieu rural. C'est un service régional au sein duquel le conseiller foncier du secteur a connaissance des biens à la vente. Un service sélectionne des candidats selon des critères correspondants à leurs projets, leurs compétences et leur capacité financière. Lorsque le dossier est opérationnel pour une vente, le conseiller foncier prend la suite jusqu'à la signature de la vente. Les actions du SPIR sont les suivantes :

- recevoir tous les porteurs de projet inscrits sur le site [www.proprieterurale.com](http://www.proprieterurale.com) ;
- informer, orienter, conseiller, les porteurs de projet ;
- assurer la coordination régionale avec les interlocuteurs institutionnels (Conseil Régional, DATA, Chambre d'Agriculture et autres Organisations Professionnelles Agricoles...).

Sur la région, plus de 30 installations dans diverses activités ont été réalisées depuis août 2010. Le fichier compte plus de 800 clients. Mme Michon ajoute que le SPIR travaille en partenariat avec les Pôles Locaux d'Accueil. Aujourd'hui l'outil progresse et dispose d'un logiciel qui permet de croiser les demandes de porteur de projet avec les biens disponibles à la vente. M. Bourdu ajoute que ce service a pour objectif d'apporter de nouveaux habitants sur le territoire et ainsi de développer la population. Jacky Guillon souligne l'importance de l'enjeu : actuellement on compte près de 1 000 chefs d'exploitation de plus de 55 ans, dont certains n'ont pas encore de repreneurs connus.

Mme Trubino souhaite savoir si ce dispositif va permettre à des personnes en quête de petites exploitations de trouver ce qu'elles cherchent. Elle regrette que la majorité des cessations agricoles servent l'agrandissement d'une autre exploitation. Mme Michon indique qu'aujourd'hui en Creuse on compte 1 installation pour 2 départs. Mme Trubino souhaite savoir comment cela se passe lorsque plusieurs agriculteurs convoitent la même exploitation suite à un départ à la retraite, la SAFER intervient-elle dans le choix de l'acquéreur ? Agnès Michon précise que le comité Safer donne toujours la priorité à l'installation. Au cas où il s'agirait de 2 jeunes agriculteurs, la solvabilité serait le critère permettant de les départager. Mme Trubino a le sentiment que dans ce système l'agriculteur conventionnel est favorisé vis-à-vis de l'éleveur traditionnel.

M. Bourdu note que les demandes sont nombreuses et difficiles à satisfaire notamment celles concernant des parcelles de 2 ou 3 hectares. Le souci principal est de maîtriser ces petites surfaces. D'autre part, les exploitations deviennent parfois tellement grandes qu'elles ne sont plus achetables. Cette course à l'agrandissement devra être minimisée dans la prochaine PAC.

Il existe aussi aujourd'hui des investisseurs qui achètent pour louer à des jeunes, ce qui permet quelques installations sans supporter le prix du foncier. M. Desloges note que ce système n'est pas toujours une réussite.

M. Bourdu introduit l'outil Vigifoncier. La loi de modernisation agricole de 2006 a prévu l'obligation pour la SAFER de communiquer aux collectivités les mouvements fonciers sur leur territoire. La SAFER a l'obligation légale de transmettre aux communes les ventes intervenant sur leur territoire. Toutefois l'obligation légale concerne l'information à terme échu, soit 3 mois après la notification.

Certaines communes ou communautés ont souhaité disposer des informations en amont et ont signé des conventions de veille foncière, de façon à disposer des déclarations d'intention d'aliéner en amont (avant la vente).

Aujourd'hui la SAFER propose un outil informatique appelé Vigifoncier adapté aux collectivités et permettant d'avoir en temps-T l'information des tous les mouvements fonciers ainsi qu'un descriptif détaillé des biens.

A partir des informations disponibles sur le territoire, l'outil Vigifoncier permettra par la suite de mettre en place un « Observatoire foncier ».

M. Grenouillet souhaite savoir qui sera l'utilisateur de cet outil.

Les collectivités ayant conventionné disposent d'une clé USB et d'un code d'accès privé. En l'occurrence, il y aurait deux clés (une à la Ciate et une à la Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière). Pourraient accéder à l'information les deux directeurs des communautés de communes, ainsi que Sophie Provenchère, chargée de mission PLA. Cette dernière pourra ainsi mieux informer les porteurs de projet qu'elle reçoit.

Jean-Yves Grenouillet ne voit pas l'intérêt de l'outil. Autant diriger les gens directement vers la SAFER.

M. Suchet pense que le problème est pris à l'envers sur la question de l'urbanisation, c'est d'abord aux communes d'élaborer des documents d'urbanisme et de les faire passer à la SAFER pour information sur le statut des terrains. Il ne faut pas installer un agriculteur sur un terrain pressenti pour une zone artisanale ou des travaux de voirie à moyen terme. En ce qui concerne les ventes, il faudrait que les Communautés de communes soient systématiquement informées.

Mme Michon indique que les projets de zones artisanales sont dans certains cas connus de la SAFER, lorsqu'il y a une convention de stockage foncier relatif à ces projets, comme c'est le cas pour le projet de zone artisanale à Ahun. M. Suchet trouve qu'il est dommage qu'il faille passer une convention pour être informé des transactions sur le territoire. M. Bourdu souligne que l'Observatoire ne possède pas que cette fonction, de nombreux chiffres et une étude des territoires pourront être étudiés grâce à cet outil afin de présenter une nouvelle vue du territoire.

M. Audot souhaite savoir si les Pôles Infos Installations ou d'autres OPA sont équipés de l'outil Vigifoncier. Mme Bourdu indique que ces structures n'ont pas été démarchées étant donné que cet outil

a été créé pour les collectivités. Mme Michon rappelle qu'il s'agit d'un outil nouveau de moins d'1 an, qui peut encore évoluer et intéresser d'autres structures à l'avenir.

M. Bussière souhaite connaître les Communautés de communes du Limousin ayant déjà adhéré. M. Bourdu indique que les conventions déjà signées avec les collectivités concernant la veille foncière ont été adaptées au Vigifoncier. Autrement, les collectivités signataires sont plus nombreuses en Haute-Vienne et en Corrèze où les pôles urbains sont plus importants.

M. Audot note qu'actuellement, il faut payer pour des données qu'on avait gratuitement il y a 30 ans. Les organismes sont moins subventionnés donc l'accès aux informations devient payant ce qui est regrettable.

M. Grenouillet pense que ces informations devraient être accessibles à partir du logiciel du cadastre. M. Bourdu informe que seule la SAFER dispose des informations concernant le marché des terrains agricoles.

Mme Fouchet demande qui pourrait profiter de l'accès à l'outil Vigifoncier si la Ciate achetait le logiciel. Les secrétaires de mairies pourraient-elles accéder à l'outil si la Ciate leur fournit les identifiants ? M. Bourdu rappelle que la convention stipule que seules les Communautés de Communes et le Pôle Local d'Accueil auront accès au logiciel. Si cela est souhaité, les communautés de communes ou le PLA pourront se charger d'envoyer les informations aux communes.

M. Guillon explique à nouveau le processus d'utilisation de l'outil Vigifoncier : Sophie Provenchère, chargée de mission pour le PLA recevrait les informations et les transmettrait aux communes.

M. Simonet pense que le conseiller cantonal devrait directement traiter avec le Maire, la transmission d'informations serait plus rapide. M. Roudier approuve.

Sophie précise avant la délibération du Conseil Communautaire que les prix indiqués sont calculés par rapport au nombre de notifications à l'année et par Communauté de Communes. La convention serait établie pour une durée de 6 mois, jusqu'à la fin de l'année en cours et verrait ainsi son coût diminuer.

M. Aubert doute qu'une période de 6 mois offre suffisamment de recul pour évaluer l'outil.

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire se prononce contre la signature de la convention Vigifoncier avec la Safer par 27 avis défavorables 14 avis favorables et 2 abstentions.**



## ATTRIBUTION DES OFFRES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RIVIERES 2012

Suite au lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de rivières 2012, les offres suivantes ont été reçues :

### Lot n°1 : Aménagement d'abreuvoirs (18 U) et de passage à gué (20 U)

Entreprise	Montant unitaire Abreuvoir	Montant unitaire Passage à gué	Montant Total
SOGEO	1 630,15 €	2 093,00 €	62 455,12 €
TRULLEN	2 254,72 €	4 497,14 €	130 527,80 €
SOTEC	1 273,74 €	1 462,71 €	52 181,48 €
Montant éligible	60 590,20 €		
<i>Coût en euros TTC</i>			

La commission d'appel d'offre du 15-05-2012 propose de retenir l'entreprise SOTEC. L'offre de SOTEC est 8 408,72 euros TTC en dessous de l'estimatif.

### Lot n°2 : Pose de clôtures électriques (5500 mL) et barbelés (1500 mL)

Entreprise	Clôture type électrique	Clôture type barbelés	Montant Total
SOGEO	4,69 €	10,74 €	41 895,88 €
FELIM	5,02 €	7,80 €	39 324,48 €
SOTEC	6,10 €	9,87 €	48 348,30 €
Montant éligible	35 161,30 €		
<i>Coût en euros TTC</i>			

La commission d'appel d'offre du 15-05-2012 propose de retenir l'entreprise FELIM. L'offre de FELIM est 4 163,18 euros TTC au dessus de l'estimatif.

### LOT N°3: Protection de berges et restauration de lit mineur de cours d'eau

Entreprise	Protection de berge type PEIGNE	Protection de berge type FASCINE	Bouturage	Diversification	Retalutage	Montant Total
SOGEO	62,19 €	206,91 €	22,72 €	177,91 €	10,17 €	19 659,25 €
FELIM	247,09 €	329,62 €	17,64 €	101,66 €	14,95 €	33 993,31 €
SOTEC	104,21 €	113,36 €	7,16 €	77,76 €	11,70 €	13 900,15 €
Montant éligible	12 199,00 €					
<i>Coût en euros TTC</i>						

La commission d'appel d'offre du 15-05-2012 propose de retenir l'entreprise SOTEC. L'offre de SOTEC est 1 701,15 euros TTC au dessus de l'estimatif.

	<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre</b> <i>(euros TTC)</i>	<b>Montant estimatif</b> <i>(euros TTC)</i>
<b>Lot N°1</b>	SOTEC	52 181,48 €	60 590,20 €
<b>Lot N°2</b>	FELIM	39 324,48 €	35 161,30 €
<b>Lot n°3</b>	SOTEC	13 900,15 €	12 199,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>105 406,11 €</b>	<b>107 950,50 €</b>

Les offres de ces trois entreprises se situent 2 544,39 euros TTC en dessous de l'estimatif.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la proposition de la Commission d'Appel d'Offre et attribue :**

- le lot n°1 à l'entreprise SOTEC pour un montant de 52 181,48 € TTC ;
- le lot n°2 à l'entreprise FELIM pour un montant de 39 324,48 € TTC
- le lot n°3 à l'entreprise SOTEC pour un montant de 13 900,15€ TTC.

#### **ELABORATION DE CONVENTIONS RELATIVES A LA GESTION DU PLAN D'EAU DE MASMANGEAS :**

Dans le but d'ouvrir le plan d'eau de Masmangeas à la baignade, il est nécessaire de signer deux conventions :

- Une convention relative à l'ouverture et la gestion d'une baignade aménagée (entre la CIATE et la Commune de Sardent).
- Une convention relative à l'utilisation des parties privées du site (entre la CIATE et Mme Claude, propriétaire du site).

Les engagements de la Ciate sont les suivants :

- Financer les travaux de création du site de baignade et l'acquisition des équipements de sécurité.
- Recruter un surveillant de baignade.
- Financer les analyses de qualité d'eau.
- Assurer la promotion touristique du site grâce à L'OTI.

Les engagements du propriétaire du plan d'eau et de l'aire de camping sont les suivants:

- Autoriser le public à pénétrer sur ses parcelles.
- Autoriser la Ciate à réaliser la promotion touristique du site.
- Autoriser la Ciate à réaliser l'aménagement, et la surveillance d'une baignade aménagée.

Les engagements de la commune de Sardent, propriétaire de la plage et du parking sont les suivants. :

- Autoriser le public à pénétrer sur ces parcelles.
- Installer et entretenir le site. Cet entretien consistera à : maintenir le poste et le matériel de secours en bon état, ramasser les déchets présents sur le site, gérer les poubelles déjà installées, entretenir les espaces verts et entretenir le parking et la voirie.

Les conventions sont conclues à titre gratuit. Elles sont signées pour une durée de trois ans renouvelables.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions relatives à la gestion du plan d'eau de Masmangeas, suivant les points exposés ci-dessus.**

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE RIVIERE GARTEMPE**

Le syndicat Mixte de Rivière Gartempe a engagé une démarche de modification de ses statuts. Celle-ci porte principalement sur le retrait de la commune de Blond, sur le passage d'un syndicat d'études à un syndicat de mise en œuvre du contrat de rivière et sur le rôle du Comité de Pilotage.

Le Président donne lecture des statuts modifiés (en annexe).

**Le Conseil Communautaire valide la modification des statuts du Syndicat de Rivière Gartempe à l'unanimité.**

## **MAISON DE SANTE : ETAT DES LIEUX DE LA DEMARCHE**

Le Président rappelle l'historique du projet de maison de santé :

La réflexion sur les enjeux de santé a été initiée en 2007 par le Dr Lamiraud. Il a alerté Colette Lauvergne, alors Maire d'Ahun du risque de manque de médecins à court terme sur le bassin de vie d'Ahun.

La municipalité d'Ahun, sous l'impulsion de son Maire, Colette Lauvergne a commencé à instruire un dossier de projet de maison de santé. En 2008, le dossier a été transféré à la Ciате, l'enjeu de santé étant considéré d'intérêt communautaire. Ceci qui a conduit à élargir la réflexion à un territoire plus grand.

Un financement a été inscrit dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois pour recruter un bureau d'études afin d'accompagner la CIATE dans cette démarche collective de projet de santé et maison de santé.

Le cabinet CRP Consulting a réalisé un travail sérieux et fiable. Agnès Zeppa, Directrice de la CIATE s'est beaucoup investie pour l'animation des réunions et sur un travail de fond pour donner un réel contenu à notre projet. La qualité de ce travail est validée par les partenaires financiers : Agence Régionale de Santé et Conseil Régional.

Lors du Conseil Communautaire du 7 février dernier, le projet de maison de santé a été présenté au Conseil Communautaire. Une proposition de loyers ainsi que la répartition des charges a été validée par le Conseil.

A la suite de cette réunion, la proposition a été présentée aux professionnels de santé qui ont jugé que celle-ci était raisonnable et l'ont validée. Toutefois, des craintes ont été exprimées à nouveau par certains professionnels concernant la réutilisation de leurs locaux actuels.

Par ailleurs, la municipalité d'Ahun a récemment proposé un local (l'ancienne gendarmerie) qui fait l'unanimité quant à son positionnement dans le centre-bourg. Les commerçants sont évidemment très

sensibles à ce projet et à son implantation géographique tant il est vrai qu'il est de nature à participer à la redynamisation du centre-ville.

Compte-tenu de l'avancement du projet, et les partenaires financiers (ARS, Région) exigeant des engagements fermes des professionnels de santé avant tout financement, il a été demandé aux professionnels de santé d'exprimer par écrit leur engagement de rejoindre la maison de santé.

Les principaux intéressés (les 2 médecins et le cabinet infirmier) n'ont pas répondu ou ont répondu par la négative. Seuls des professionnels annexes au projet (podologue, ergothérapeute, diététicienne...) ainsi que des opérateurs de prévention (Mutualité, IREPS...) ont répondu favorablement.

Lord d'une réunion avec les partenaires financiers le 10 mai dernier, ceux-ci ont considéré qu'étant donné le manque d'engagement des principaux professionnels, ils ne pourraient pas financer la maison de santé.

M. Suchet se demande si les professionnels de santé étaient bien demandeurs ? M. Guillon rappelle que la première demande émanait du Dr Lamiraud, qui avait contacté Mme Lauvergne à l'époque Maire d'Ahun. Il avait sonné l'alerte sur son futur départ en retraite et sur le problème de la démographie médicale. Des demandes de financements ont été faites pour rémunérer un cabinet d'études puis pour le projet en lui-même via la convention territoriale du Pays Sud Creusois.

Malgré tous ses éléments positifs le projet est dans une impasse, car le projet ne peut pas évoluer sans l'adhésion des professionnelles de santé. M. Pacaud constate que les médecins pensent trop à eux, qu'advient-il du futur ? Il faut travailler pour les années à venir.

M. Guillon précise pour l'ensemble du Conseil Communautaire que le travail réalisé pour instruire ce dossier se compte en nombre important de réunions, en de nombreuses heures de travail. Ce projet de santé est reconnu et a été validé par l'ARS et le Conseil Régional.

Mme Fouchet regrette le positionnement des partenaires financiers, qui refusent de financer en l'absence d'adhésion des professionnels de santé. Ce n'est pas logique puisque les professionnels présents actuellement ne seront de toute façon plus en activité d'ici à ce que le projet soit mis en place. Agnès Zeppa souligne que la situation n'est pas nouvelle, les professionnels de santé n'ont pas toujours montré leur investissement même s'ils assistaient aux réunions.

Jacky Guillon indique que les projets de santé instruits ailleurs ont connus aussi quelques déboires, mais de nombreux projets intéressants ont été réalisés car ils ont été portés par les professionnels de santé. Il est important de comprendre également que l'ARS et le Conseil Régional ne peuvent pas bloquer une somme de l'ordre de 400 000 € pour un projet qui n'aboutira pas à court terme. Agnès Zeppa précise que les financements en question sont inscrits dans le cadre des conventions territoriales 2011-2013, les derniers engagements doivent donc intervenir avant 2013.

M. Gaillard ajoute que les projets de maison de santé se retrouvent dans le cadre général de la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire ». Beaucoup de collectivités se sont lancées dans un tel projet mais il ne faut pas oublier que ce sont les médecins généralistes qui sont au cœur du dispositif. Or, s'ils ne sont pas partie prenante, les financeurs ne suivent pas. La situation de l'offre médicale qui est aujourd'hui alarmante vient d'être présentée dans les journaux locaux via un article du Dr Trabuc, Président du conseil de l'ordre des médecins. A l'échelle de la CIATE, les médecins repousseront certainement leur départ à la retraite car ils ne trouvent pas de successeurs. Avec des médecins d'une moyenne d'âge de 57 ans, la situation est plus qu'alarmante. Même le projet de maison de santé ne

résoudrait pas le problème d'offre de soins sur l'ensemble du territoire de la CIATE. Or les médecins ont l'habitude de travailler de façon individuelle, ce qui constitue un frein à la mise en place des maisons de santé.

M. Aubert explique que l'idée du salariat a été évoquée en Bureau comme solution à court ou moyen terme pour permettre la création de la maison de santé et pour attirer d'autres généralistes. Il y a une dynamique sur le territoire qui mérite peut-être de trouver des solutions nouvelles.

Jacky Guillon pense que la situation serait délicate si la CIATE embauchait un médecin en plus des cabinets médicaux déjà existants. La cohabitation pourrait être compliquée.

Mme Fouchet souhaite savoir si les professionnels de santé sont au courant du fait que leur non-réponse ait mené à l'annulation du projet. J. Guillon considère qu'ils en ont pleinement conscience, d'autant qu'une réunion importante avec l'ARS et la Région avec un de leur représentant était prévue.

M. Trunde pense qu'il est impératif de mettre les professionnels de santé devant leur responsabilité. Le projet a été conduit sur plus de 2 ans avec une charge de travail et un investissement au niveau de la CIATE importants. Leur comportement n'est ni responsable ni solidaire. Il est nécessaire de leur notifier la difficulté qu'ont les élus à accepter leur décision de se retirer du projet. Cette maison de santé serait un plus pour la commune d'Ahun, il s'agit d'un projet vital aussi bien au niveau économique qu'au niveau de la santé.

Une démarche doit être entreprise par la CIATE et par la commune d'Ahun sous forme de motion signée de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, ou au moins par les maires des communes de la CIATE, pour les alerter sur les dégâts engendrés par leur comportement.

M. Gaillard approuve, il ajoute qu'il ne va bientôt plus y'avoir qu'un seul médecin à Ahun et que la même configuration se présente à St Georges la Pouge. Par ricochet, les pharmacies de Sardent et de St Georges la Pouge, sont menacées à très courts termes. Celle d'Ahun suivra certainement le même schéma. Il faut savoir qu'en 5 ans Guéret a perdu 5 ou 6 généralistes et que la majorité de ceux qui restent ne prennent plus de nouveaux patients, idem pour la commune de Bourganef.

Mme Fourneron était réservée quant à l'étude liée à la maison de santé et trouve dommage que cette réflexion doive être menée par une communauté de communes ; le projet n'aurait pas du être géré et développé à cette échelle.

Jacky Guillon invite les membres du Conseil Communautaire à lire le projet de santé qui est un projet très intéressant à l'échelle de la communauté de communes. Au départ, l'idée de travailler en réseau avait pourtant séduit nombre d'entre eux.

M. Suchet approuve l'idée de motion pour que les professionnels prennent conscience du poids de leur décision mais d'un autre côté ne souhaite pas leur donner trop d'importance car cette configuration les met dans une situation de pouvoir. Ensuite, le salariat peut être une solution étant donné qu'on ne peut pas forcer les professionnels de santé à s'investir aux côtés de la CIATE. Ce ne sont pas 2 médecins d'une commune qui vont décider de l'avenir de l'offre de santé sur l'ensemble du territoire. Sans aller jusqu'au recrutement d'un médecin, il faudrait peut-être se servir du Pôle Local d'Accueil pour attirer un médecin sur le territoire.

M. Trunde rappelle que le temps presse, il faut rapidement trouver une solution. M. Guillon ajoute que les financeurs ne suivront pas si les médecins locaux ne s'engagent pas. Agnès Zeppa rappelle que c'est la

loi elle-même qui veut que les médecins soient la pierre angulaire de ce type de projet. M. Suchet ajoute qu'ils ont tout de même besoin des paramédicaux.

M. Giraldin revient sur les informations délivrées par le Dr Trabuc, les médecins de famille n'ont pas d'avenir. Les médecins libéraux qui sont en place vont prendre leur retraite, il va falloir faire venir des jeunes. M. Guillon informe le Conseil qu'un kinésithérapeute-ostéopathe va probablement s'installer sur la commune d'Ahun et est intéressé par le projet de maison de santé.

A la suite de cette présentation, les conseillers communautaires prennent acte du travail accompli et se déclarent convaincus de l'intérêt de mener à son terme le projet de santé du territoire et le projet de maison de santé. Les élus regrettent vivement la position de repli des principaux professionnels de santé et expriment leur indignation.

Chacun est convaincu que cette démarche permettra de pérenniser et même conforter l'offre de soins à laquelle les habitants de ce territoire ont droit. C'est également un facteur d'attractivité essentiel à notre territoire.

Par ailleurs, les financements obtenus pour la réalisation de la maison de santé sont acquis pour un délai défini. Aucune assurance n'est donnée pour l'avenir.

**C'est la raison pour laquelle les élus du Conseil Communautaire ont décidé d'adresser une motion contre l'abandon du projet de maison de santé, et pour demander aux professionnels de santé de reconsidérer leur position afin de pouvoir mener à son terme ce projet essentiel pour l'avenir de notre territoire. La motion a été adoptée à l'unanimité.**

#### **DEMANDE DE RETRAIT DU SME PAR LE SIVOM**

Le SIVOM de Bourganeuf souhaite se retirer du Syndicat Mixte d'Etudes qui a pour objet de mener une réflexion sur le traitement des déchets ménagers à l'échelle départementale. La Ciate est sollicitée afin de donner son avis sur ce retrait étant donné que la communauté de communes a pris la compétence de traitement et collecte des ordures ménagères.

Jacky Guillon quitte la séance en tant que Président du Syndicat Mixte d'Etudes départemental le temps du débat et du vote du Conseil Communautaire. Patrick Aubert préside la séance en son absence.

Patrick Aubert rappelle que le Syndicat Mixte d'Etudes Départemental a été mis en place à l'initiative du Conseil Général et rassemble les 13 collectivités qui ont la compétence de traitement des ordures ménagères et a pour objectif de trouver des solutions quant à ce traitement. Lors de la dernière réunion du syndicat, les participants ont débattu sur la situation du SIERS qui souhaitait se positionner comme structure fédératrice de ce projet au niveau départemental. Les 13 collectivités ont été consultées sur ce point et suite à ces événements, le SIVOM a décidé de mettre un terme à sa collaboration avec le Syndicat Mixte d'Etudes.

A ce jour, et conformément aux statuts de leur conseil syndical, le SIVOM demande à la CIATE son accord pour se retirer du SME.

M. Suchet, en tant que Directeur du SIVOM, indique qu'il ne prendra pas part au vote. Il souligne la divergence de point de vue et un certain désaccord avec les décisions prises par le SME, notamment concernant le projet de méthanisation. Les élus du SIVOM considèrent qu'un projet à l'initiative publique qui s'appuie sur un projet d'origine privé qui n'a pas vocation première à traiter les déchets apporterait de nombreuses complications : en cas de retrait d'Abiodis, des coûts supplémentaires de fonctionnement et d'équipements devraient être supportés, Abiodis demeurant propriétaire du méthaniseur.

Le SIVOM est différent des autres collectivités adhérentes au SME. Pour rappel, jusqu'en 2006 le SIVOM exploitait son centre de stockage des déchets ménagers. Suite à la fermeture de ce centre, le SIVOM a fait le choix de construire un quai de transfert des déchets ménagers. Un gros investissement a donc été réalisé par le SIVOM, mais qui reste à faire sur beaucoup d'autres territoires qui tentent de se fédérer. Cet avantage donne au SIVOM une plus grande liberté dans le choix des prestataires concernant les déchets ménagers. Cette particularité a mené au retrait du SME, car le coût de la tonne de déchets traitée risque d'être bien supérieur à ce qui peut être contractualisé avec des prestataires extérieurs (incinérateur de Limoges par exemple). Toutefois, la porte n'est pas fermée, si dans les années à venir, la structure Creusoise porteuse d'une unité départementale se trouvait en mesure de proposer une solution locale à un coût acceptable, le SIVOM pourrait alors étudier celle-ci au même titre que celles proposées par ailleurs dans le cadre d'un appel d'offres.

Jean-Claude Trunde souligne que le SME s'est engagé dans une voie avec un certain nombre de collectivités pour avoir un résultat. Le départ du SIVOM affaiblirait le SME. Il s'agit d'une pure mise en péril du projet départemental. Il se demande quand il existera une unité sur le département qui permettrait le développement des projets à moindre coût et renforcerait la solidarité.

Thierry Gaillard pense qu'il ne faut pas réduire le débat à cette notion. Le projet de méthaniseur est très expérimental. Les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet ne sont pas encore connus. Il faudrait connaître les avantages et les inconvénients du projet. Le concept même n'a jamais été discuté alors que le désaccord vient de là.

Frédéric Suchet ajoute que la mise en place du projet aura pour effet d'augmenter le coût de traitement, qui passerait approximativement de 100/110 € la tonne à 125€/135€ la tonne. Cependant, le coût final est difficile à évaluer car les critères de variations du prix sont nombreux. Ce flou pose problème au SIVOM, qui recherche un moindre coût pour l'utilisateur.

Louis Girardin se demande si le retrait du SIVOM du SME ne risque pas d'entraîner d'autres retraits des membres du syndicat. Patrick Aubert indique qu'il est difficile de connaître les positions de chacun.

Céline Fouchet regrette qu'il soit demandé aux élus de se prononcer sur le retrait, sans connaître les tenants et les aboutissants du projet de méthaniseur. Ce serait la condition pour pouvoir donner un avis éclairé, car le retrait du SIVOM conduit quand même à une mise en péril de ce projet.

Frédéric Suchet rappelle avant le vote que le SIVOM intervient sur 2 communautés de communes : 8 communes sur la CIATE et 20 communes sur la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière. Pour information, la CCBRV a accepté la demande de retrait du SIVOM et au vu du poids relatif de celle-ci, le retrait sera entériné, quel que soit l'avis de la Ciате.

**Après en avoir débattu, le Conseil Communauté valide le retrait du SME par le SIVOM à 19 avis favorables, 12 avis défavorables et 10 abstentions.**

Jacky Guillon revient en séance. Il pense que cette demande de retrait du SIVOM est une erreur. Le SME va probablement porter un projet dans le cadre de prévention des déchets dans les mois à venir.

## **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités ou communes les plus riches, pour la reverser aux intercommunalités les moins favorisées.

La particularité de ce nouveau fonds est de considérer un territoire de façon globale et de mesurer la richesse en agrégeant la richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais d'un nouvel indicateur : le potentiel financier agrégé.

Sont éligibles au reversement de ce fonds les territoires dont le potentiel financier agrégé est égal à 0,9 fois le potentiel financier moyen par habitant (calculé au niveau national). La Ciate fait partie des territoires éligibles à ce fonds.

Le fonds est à répartir entre la communauté de communes et les communes membres. La loi prévoit que cette répartition soit inversement proportionnelle à la contribution de chacun au potentiel fiscal agrégé.

Par dérogation, le Conseil Communautaire peut adopter le CIF comme critère de répartition à la majorité des deux tiers. De même, par délibération à l'unanimité du Conseil Communautaire, la répartition peut être libre.

Le montant prévisionnel du fonds attribué au territoire ainsi que la répartition (prévue par la loi) est présenté au Conseil Communautaire (voir tableau).

Liliane Trubino constate que les montants sont très faibles. Ces « miettes » sont peut-être destinées à calmer les esprits suite au désengagement de l'état ?

**Le Conseil Communautaire valide la répartition de droit commun à l'unanimité.**

## **ETANG DU DONZEIL : REFLEXION SUR LA POSSIBLE VALORISATION**

L'étang du Donzeil est en vente. Le site comprend l'étang, d'une dimension de 12 ha, un ancien moulin, un bâtiment contigu à l'ancien moulin et une maison d'habitation dans un village. Le site privé est actuellement géré par la commune et ouvert à la pêche.

La municipalité souhaite que ce site reste ouvert au public. Elle a demandé à la Ciate d'étudier les possibilités d'acquisition et de valorisation du site. Le montant demandé par le propriétaire est de 450 000 euros. L'estimation du service des domaines est bien en deçà (344 000 euros au total).

Pour ce qui est de l'étang, il n'existe pas de subventions pour l'acquisition et très peu pour l'aménagement.



Actuellement, la commune loue l'étang et assure la gestion du site. Elle récupère environ le prix de la location soit 8 000 euros par la vente de cartes de pêche. Elle assure l'entretien du site, l'alevinage et la vidange de l'étang. Si la Ciata se portait acquéreur, les ventes couvriraient l'entretien courant et une partie seulement de l'amortissement de l'investissement, à moins d'augmenter substantiellement le nombre de cartes vendues.

Le plan de financement suivant présente une éventuelle valorisation de l'étang :

**Investissement :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Achat</b>	205000	Subventions	3750
<b>Travaux</b>	15000	Autofinancement	216250
<b>Total TTC</b>	<b>220000</b>		<b>220000</b>

**Fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	Amortissement annuel	10812,5
	Empoisonnement	1000
	Entretien	600
	Vidange, impressions cartes et affiches	200
	<b>Total dépenses annuelles</b>	<b>12612,5</b>
<b>Recettes :</b>	<b>Total recettes annuelles</b>	<b>8000</b>
<b>Part résiduelle annuelle</b>		<b>4612,5</b>

Les possibilités de subvention pour l'aménagement de gîtes vont de 35 000 à 45 000 euros par bâtiment selon leurs dimensions. A noter que les subventions ne prennent pas en compte l'acquisition. La DETR pourrait venir en complément des montants énoncés, mais son obtention est incertaine.

Les plans de financement suivants présentent des exemples de valorisation des bâtiments :

- ensemble bâti n°1 (Moulin et sa dépendance) aménagés en gîtes:

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Achat</b>	90000	Subventions	50000
<b>Travaux</b>	288000	Autofinancement	395600
<b>Honoraires, frais divers</b>	57600		
<b>Ameublement, matériel</b>	10000		
<b>Total TTC</b>	<b>445600</b>		<b>445600</b>

<b>Amortissement annuel</b>	<b>19780</b>
<b>Location possible</b>	<b>15000</b>
<b>Part résiduelle annuelle</b>	<b>4780</b>

A noter que les coûts de gestion d'un gîte n'ont pas été pris en compte et devront être ajoutés au fonctionnement annuel.

M. Delprato pense que les ventes de cartes de pêche peuvent être doublées si elles sont développées. Il y a par ailleurs beaucoup de demande en ce qui concerne les gîtes de pêche. Certains gîtes sont loués jusqu'à 40 semaines.

- ensemble bâti n°2 (maison dans le village des Maumes) aménagé en logement :

	Dépenses	Recettes	
<b>Achat</b>	49000		
<b>Travaux</b>	59500	Autofinancement	120400
<b>Honoraires, frais divers</b>	11900		
<b>Total TTC</b>	<b>120400</b>		<b>120400</b>
	<b>Amortissement annuel</b>	<b>6020</b>	
	<b>Location</b>	<b>4000</b>	
	<b>Part résiduelle annuelle</b>	<b>2020</b>	

**Le total de l'opération serait le suivant :**

	Dépenses	Recettes	
Gites 1&2	445600	Subventions gîtes	50000
Gîte 3	120400	Subventions étang	3750
Etang	220000	<b>Autofinancement</b>	<b>732250</b>
<b>Total</b>	<b>786000</b>	<b>Total</b>	<b>786000</b>

Part résiduelle annuelle gites 1&2		4780
Part résiduelle annuelle gîte 3		2020
Part résiduelle annuelle étang		4612
<b>Total</b>		<b>11412</b>

Agnès Zeppa souligne l'urgence dans laquelle le dossier a été monté pour être proposé en Conseil Communautaire. Beaucoup de renseignements restent encore à prendre et il ne s'agit que d'une ébauche. Les calculs de remplissage des gîtes ont été réalisés sur la moyenne des gîtes de pêche, à savoir 17 semaines.

La part d'autofinancement pourrait venir du fond de roulement de la CIATE, dédié au projet de Maison de Santé ou au Centre Chabrol.

M. Aubert souligne que ce scénario envisage la CIATE comme propriétaire et gestionnaire de l'intégralité du site. D'autres schémas peuvent être envisagés, notamment en partenariat avec la commune.

Jacky Guillon comprend l'inquiétude de la commune du Donzeil à l'idée que le domaine devienne privé et ne soit plus accessible au public, toutefois l'investissement est relativement conséquent. De plus, le propriétaire souhaiterait vendre au-dessus du montant de l'estimation des Domaines.

M. Delprato pense que ce dossier mérite d'être étudié, il faut faire quelque chose pour l'étang du Donzeil. M. Suchet approuve.

M. Guillon indique que M. Simonet, Maire du Donzeil a demandé un délai au propriétaire du site, il faudra une réponse début juillet.

Mme Duranton propose le développement de classes vertes ou un éventuel partenariat avec le lycée agricole d'Ahun qui pourrait valoriser le site et ramener des pêcheurs.

**Le Conseil Communautaire décide de ne pas acquérir le site pour un montant de 450 000 €. Le prix pourrait être négocié avec le propriétaire et le dossier approfondi pour présenter un projet plus adapté. Le sujet sera à nouveau abordé en Conseil le 17 juillet 2012.**

#### **PROLONGATION DU DETACHEMENT DE MLLE STEPHANIE CAILLAT**

Mlle Stéphanie Caillat a été recrutée par détachement de la fonction publique hospitalière le 3 octobre 2011, pour occuper les fonctions d'auxiliaire de puériculture auprès des services petite enfance nouvellement créés. Le poste sera vacant au 3 octobre 2012. Il est proposé d'autoriser le Président à déclarer la vacance de poste auprès du centre de gestion de la Creuse, et à demander la prolongation du détachement de Mlle Stéphanie Caillat afin de pourvoir au poste.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déclarer la vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Creuse et à demander la prolongation du détachement de Mlle Caillat.**

Fait à Ahun, le 26 juin 2012.



**Le Président,  
Jacky GUILLON.**